

L'ŒUVRE D'ORIENT
Association loi 1901

Siège social : 20, rue du Regard
75006 PARIS
SIREN : 784 286 007

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'ŒUVRE D'ORIENT

Association loi 1901

Siège social : 20, rue du Regard

75006 PARIS

SIREN : 784 286 007

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association L'Œuvre d'Orient, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Introduction » de la rubrique « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice : nous nous sommes assurés de la prise en compte exhaustive des comptes des structures comprises dans le périmètre de combinaison pour l'établissement des comptes combinés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association et les autres entités incluses dans le périmètre de combinaison, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note correspondante de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 18 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD ET ASSOCIES
Représenté par,

Thibault DAVID
Associé

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			Valeur au 31/12/2024
	brute	amort. & dépréc.	nette	
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit	139 985,94	44 328,85	95 657,09	100 323,27
Concessions, brevets, licences, marques,	103 474,40	99 098,97	4 375,43	8 704,23
Autres immobilisations incorporelles	99 624,63	49 625,63	49 999,00	49 999,00
Immobs incorp. en cours, avances et acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 293 172,02		2 293 172,02	2 293 172,02
Constructions	8 583 109,46	4 504 599,90	4 078 509,56	4 321 726,11
Installations techniques, matériel et outillages ...				
Autres immobilisations corporelles	624 737,76	353 425,23	271 312,53	194 751,62
Immobs corporelles en cours, avances et acptes				
Biens reçus legs /donations destinés à être cédés	3 105 837,90		3 105 837,90	3 163 385,13
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 522 473,13	128 804,68	2 393 668,45	282 359,30
Prêts	448 250,00	285 000,00	163 250,00	359 000,00
Autres immobilisations financières	5 976,00		5 976,00	5 976,00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	17 926 641,24	5 464 883,26	12 461 757,98	10 779 396,68
Stocks et en-cours	68 057,44		68 057,44	63 347,83
Créances				
Créances Clients, usagers et cptes rattachés	1 441,93		1 441,93	6 751,54
Créances reçues par legs ou donations	3 267 050,73		3 267 050,73	5 178 807,67
Autres créances	2 694 801,25	534 580,60	2 160 220,65	1 763 518,67
Charges constatées d'avance	90 516,65		90 516,65	99 444,26
Valeurs mobilières de placement	10 810 503,67	101,22	10 810 402,45	12 509 419,44
Instruments financiers à terme, jetons détenus				
Disponibilités	7 247 607,89		7 247 607,89	8 196 319,48
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	24 179 979,56	534 681,82	23 645 297,74	27 817 608,89
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement emprunts (IV)				
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	42 106 620,80	5 999 565,08	36 107 055,72	38 597 005,57

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	707 981,74	707 981,74		
Fonds propres complémentaires	2 479 430,25	2 479 430,25		
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation	4 803 638,04	4 803 638,04		
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	4 000 000,00	4 000 000,00		
Autres réserves				
Report à nouveau	1 635 337,22	573 328,61	1 062 008,61	185,24
Excédent ou déficit de l'exercice	1 823 340,27	1 049 267,00	774 073,27	73,77
Situation nette (sous-total)	15 449 727,52	13 613 645,64	1 836 081,88	13,49
Fonds propres consommables	6 467 692,69	12 508 135,20	-6 040 442,51	-48,29
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	21 917 420,21	26 121 780,84	-4 204 360,63	-16,10
Fonds reportés liés aux legs ou donations	309 968,99	304 098,67	5 870,32	1,93
Fonds dédiés	4 939 687,94	5 722 452,41	-782 764,47	-13,68
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	5 249 656,93	6 026 551,08	-776 894,15	-12,89
Provisions pour risques	80 000,00	80 000,00		
Provisions pour charges	274 300,00	274 300,00		
TOTAL DES PROVISIONS (III)	354 300,00	354 300,00		
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 575,71	2 953,53	2 622,18	88,78
Emprunts et dettes financières diverses	11 030,15	11 030,15		
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	891 467,05	905 277,77	-13 810,72	-1,53
Dettes des legs ou donations	1 036 125,21	957 656,30	78 468,91	8,19
Dettes fiscales et sociales	584 515,21	527 217,54	57 297,67	10,87
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 565 034,08	3 690 238,36	-125 204,28	-3,39
Produits constatés d'avance	2 491 931,17		2 491 931,17	
TOTAL DES DETTES (IV)	8 585 678,58	6 094 373,65	2 491 304,93	40,88
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	36 107 055,72	38 597 005,57	-2 489 949,85	-6,45

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	204 824,86	203 010,44	1 814,42	0,89
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	381 065,97	230 842,23	150 223,74	65,08
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 233 582,74	4 520 000,00	-1 286 417,26	-28,46
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable	6 797 075,87	4 031 936,87	2 765 139,00	68,58
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	17 064 406,43	18 492 006,62	-1 427 600,19	-7,72
Mécénats	2 039 013,24	1 258 990,00	780 023,24	61,96
Legs, donations et assurances-vie	110 278,83	1 118 791,81	-1 008 512,98	-90,14
Contributions financières	4 693 164,55	4 621 474,21	71 690,34	1,55
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	110 320,93	39 765,86	70 555,07	177,43
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	4 755 265,99	4 208 356,09	546 909,90	13,00
Autres produits	834 744,76	275 302,58	559 442,18	203,21
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	40 223 744,17	39 000 476,71	1 223 267,46	3,14
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	118 462,14	147 068,06	-28 605,92	-19,45
Variation de stocks	-4 709,61	-52 341,86	47 632,25	91,00
Autres achats et charges externes	4 491 590,36	4 522 237,24	-30 646,88	-0,68
Aides financières	22 974 128,70	23 355 883,39	-381 754,69	-1,63
Impôts, taxes et versements assimilés	326 609,26	288 319,43	38 289,83	13,28
Salaires	2 895 707,33	2 570 185,84	325 521,49	12,67
Cotisations sociales	1 055 647,55	926 634,42	129 013,13	13,92
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	493 775,59	606 553,42	-112 777,83	-18,59
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	6 215 947,84	5 722 452,41	493 495,43	8,62
Autres charges	202 137,74	87 000,23	115 137,51	132,34
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	38 769 296,90	38 173 992,58	595 304,32	1,56
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 454 447,27	826 484,13	627 963,14	75,98

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	234 802,73	220 858,83	13 943,90	6,31
Autres intérêts et produits assimilés	38 173,99	65 393,92	-27 219,93	-41,62
Reprises sur dépréciations et provisions	1 685,58	3 065,71	-1 380,13	-45,02
Différences positives de change	10 088,34	51 838,58	-41 750,24	-80,54
Produits de cessions d'immobilisations financières	160 720,37	55 540,65	105 179,72	189,37
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.	15 307,26	12 157,71	3 149,55	25,91
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	460 778,27	408 855,40	51 922,87	12,70
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	35 079,88	110 511,60	-75 431,72	-68,26
Intérêts et charges assimilées	3 595,20	3 388,79	206,41	6,09
Différences négatives de change	40 988,24	34 097,08	6 891,16	20,21
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	61,95	66,10	-4,15	-6,28
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.		4 345,73	-4 345,73	-100,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	79 725,27	152 409,30	-72 684,03	-47,69
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	381 053,00	256 446,10	124 606,90	48,59
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 835 500,27	1 082 930,23	752 570,04	69,49
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		20 412,23	-20 412,23	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-20 412,23	20 412,23	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 160,00	13 251,00	-1 091,00	-8,23
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	40 684 522,44	39 409 332,11	1 275 190,33	3,24
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	38 861 182,17	38 360 065,11	501 117,06	1,31
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 823 340,27	1 049 267,00	774 073,27	73,77
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	347 839,00	190 865,83	156 973,17	82,24
Prestations en nature				
Bénévolat	1 277 792,00	1 440 634,00	-162 842,00	-11,30
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	1 625 631,00	1 631 499,83	-5 868,83	-0,36
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	347 839,00	190 865,83	156 973,17	82,24
Prestations en nature				
Personnel bénévole	1 277 792,00	1 440 634,00	-162 842,00	-11,30
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	1 625 631,00	1 631 499,83	-5 868,83	-0,36
TOTAL	1 823 340,27	1 049 267,00	774 073,27	73,77

Annexe comptable

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association " OEUVRE D'ORIENT " a pour but d'organiser et de soutenir l'action des chrétiens d'orient, en Orient, en France ou en Europe en lien avec l'Orient. Elle intervient dans les domaines notamment éducatifs, caritatifs, sociaux, sanitaires, humanitaires, culturels ou patrimoniaux, auprès des populations de toute religion et de toute nationalité, au service de l'intérêt général.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Depuis plus de 160 ans, L'Œuvre d'Orient est engagée auprès des chrétiens d'Orient dans 23 pays du Moyen-Orient, de la Corne de l'Afrique, en Europe orientale et en Inde. En temps de guerre comme de paix, elle soutient l'action des communautés chrétiennes qui interviennent auprès de tous, sans considération d'appartenance religieuse, dans les domaines éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels.

1. Éducation

L'Œuvre d'Orient organise et soutient un nombre important de projets au sein d'établissements scolaires engagés en faveur de l'accueil d'enfants défavorisés et/ou nécessitant un accompagnement particulier. Elle soutient également l'enseignement francophone qui favorise le vivre ensemble dans ces pays aux identités plurielles.

2. Soins et aide sociale

L'Œuvre d'Orient organise et soutient un nombre important de dispensaires, hôpitaux, institutions pour personnes handicapées ou âgées.

3. Action auprès des communautés

L'Œuvre d'Orient organise et soutient nombre de projets destinés à aider les communautés chrétiennes à poursuivre leurs actions quotidiennes dans le domaine social notamment au service de tous.

4. Culture et patrimoine

Enfin, L'Œuvre d'Orient agit en faveur du patrimoine du christianisme oriental, témoin de l'enracinement et de la légitimité des chrétiens dans les sociétés orientales, en le protégeant sur place et en le faisant connaître en France.

Autres informations :

Le périmètre de combinaison :

La mission de l'Association "Œuvre d'Orient", à savoir "Aider les chrétiens d'Orient à rester sur leurs terres, s'ils le désirent, pour y exercer leurs missions au service de tous est partagée par l'Association "Les Amis de L'Œuvre d'Orient", "Le Fonds de L'Œuvre d'Orient", "Le Fonds de Soutien à L'Œuvre d'Orient", la "Fondation Œuvre d'Orient" sous égide de Caritas France, la "SCI 17 Rue du Regard" et "La Maison de L'Œuvre d'Orient".

Faisant le constat que toutes ces entités étaient au service d'une cause commune, qu'elles avaient toutes le même président et partageaient de nombreux administrateurs communs et afin de donner aux parties-prenantes une image de la réalité formée par l'Ensemble Œuvre d'Orient, les états financiers de ces différentes entités sont combinés et présentés pour former ceux de "l'Ensemble Œuvre d'Orient". les entités de ce périmètre sont :

1. L'Association "**Œuvre d'Orient**", domiciliée 20 Rue du Regard à Paris (F-75006) et enregistrée sous le numéro Siren 784 286 007, dont la mission et les activités sont rappelés ci-dessus.
2. L'Association "**Les Amis de L'Œuvre d'Orient**", domiciliée 20 Rue du Regard à Paris (F-75006) et enregistrée sous le numéro Siren 572 094 589, met l'essentiel de son patrimoine immobilier à disposition de l'Association Œuvre d'Orient.
3. Le Fonds de dotation à dotation consommable dénommé "**Fonds de L'Œuvre d'Orient**", domiciliée 20 Rue du Regard à Paris (F-75006) et enregistrée sous le numéro Siren 818 255 069, dispose de la pleine capacité fiscale et reçoit ainsi

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

les legs et libéralités dont les produits servent à organiser et soutenir des projets caritatifs, dans les domaines de l'éducation, la santé, l'action sociale et humanitaire.

4. Le Fonds de dotation à dotation non consommable dénommé "**Fonds de Soutien à L'Œuvre d'Orient**", domiciliée 20 Rue du Regard à Paris (F-75006) et enregistrée sous le numéro Siren 812 673 978, consolide les dotations en capital consenties à L'Œuvre d'Orient dans l'objectif de soutenir l'action de L'Œuvre d'Orient, dans les domaines de l'éducation, la santé, l'action sociale et humanitaire.
5. La fondation sous égide de Caritas France, elle-même domiciliée 106 Rue du Bac à Paris (F-75006) et enregistrée sous le numéro Siren 514 700 293 , dénommée "**Fondation Œuvre d'Orient**" soutient les œuvres sociales éducatives et caritatives (dispensaires, hôpitaux, crèches, orphelinats, écoles...) s'exerçant auprès des populations orientales (Europe, Afrique Orientale, Asie...), prioritairement les plus fragiles, de toute religion et de toute nationalité.
6. La Société Civile Immobilière dénommé "**SCI 17 rue du Regard**", domiciliée 17 Rue du Regard à Paris (F-75006) et enregistrée sous le numéro Siren le 911 070 621, loue son unique bien immobilier à l'Association Œuvre d'Orient, aux fins d'y accueillir sa direction financière, ainsi que diverses activités de formation ou de représentation.
7. Enfin, la Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée "**La Maison de L'Œuvre d'Orient**", domiciliée 61 rue de Vaugirard à Paris (F-75006) et enregistrée sous le numéro 981 622 061, détenue à 100% par l'Association Œuvre d'Orient, a pour objet la commercialisation de tous objets artisanaux dont la diffusion est profitable aux chrétiens d'Orient.

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 36 107 055,72 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 823 340,27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/05/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Les placements financiers du Fonds de Soutien à l'Oeuvre d'Orient comptabilisés précédemment en valeurs mobilières sont dorénavant inscrits en immobilisations financières

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de comptabilisation :

Les principaux changements opérés sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel, le périmètre est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation)
- Suppression des transferts de charge dans le résultat d'exploitation et le résultat financier, notamment :
 - les refacturations de personnel figurent désormais en produits annexes
 - les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident de travail figurent en compensation de charges de personnel

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de 2025 sont les suivants :

Compte de résultat :

- le résultat exceptionnel est synthétisé sur deux lignes "charges et produits exceptionnels" dans le compte de résultat,
- les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne "reprise sur amortissements, dépréciations et provisions".

Bilan :

- les charges constatés d'avance sont totalisées dans les créances.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements des biens décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	40,00	
Installations techniques		3, 5 et 10
Logiciels informatiques		1 et 2
Fichiers donateurs	1,00	
Site internet		1 et 3
Matériels de transport	5,00	
Matériels Bureau et informat.		3, 5 et 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'Ensemble OEUVRE D'ORIENT.
- L'Ensemble OEUVRE D'ORIENT est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

La valorisation du bénévolat est de 1 277 792 € au titre de l'année 2025.

Le bénévolat au sein de l'association de l'Oeuvre d'Orient représente 51.7 ETP.

La valorisation a été réalisée sur les bases du SMIC horaire moyen 2025 et d'un taux de charges patronales de 15%.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Valeurs mobilières de placement - Titres divers en portefeuille

Ces titres sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

les cessions sont évaluées selon la méthode du " premier entré - premier sorti "

Fonds dédiés

Les dons attribués sont affectés en totalité au projet individuel concerné et sont versés à 100% à ces projets.

Les dons thématiques concernent un pays ou une cause prise dans son ensemble. Ils font l'objet d'une retenue de 15% enregistrée dans les dons généraux. Les 85% restant sont versés à des projets en rapport avec les pays ou la cause concernée.

Les subventions concernent des projets individuels.

Opérations inter-entités combinées

Les opérations suivantes ont été éliminées des comptes :

- Dépréciation des titres de la SAS Maison de l'Oeuvre d'Orient détenus par l'Association l'Oeuvre d'Orient
- Versements reçus par l'Association de la Fondation pour le financement de ses projets et paiements des projets de la Fondation.
- Loyers versés par l'association Œuvre d'Orient à la SCI du 17 rue du regard.

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nature	Date de signature	Durée	Modalité de la valorisation
Donation D...	DTU-Parts sociales	01/03/2016	30	Valeur vénale

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Frais d'établissement et développement	139 985,94		
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	203 099,03		
TOTAL	203 099,03		
Immobilisations corporelles			
Terrains	2 293 172,02		
Constructions sur sol propre	8 066 793,80		
Constructions inst. générales, agencets, aménagements construct.	516 315,66		
Installations générales, agencements et aménagements divers (1)	3 237 063,73		478 323,54
Matériel de transport	58 984,40		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	355 288,88		68 420,34
TOTAL	14 527 618,49		546 743,88
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	282 359,30		2 240 113,83
Prêts et autres immobilisations financières	649 976,00		
TOTAL	932 335,30		2 240 113,83
TOTAL GENERAL	15 803 038,76		2 786 857,71

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

3 163 385,13

393 508,00

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Frais d'établissement et développement			139 985,94	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			203 099,03	
TOTAL			203 099,03	
Immobilisations corporelles				
Terrains			2 293 172,02	
Constructions sur sol propre			8 066 793,80	
Constructions inst. générales, agencements ...			516 315,66	
Inst. générales, agencements et aménag. div. (1)		451 055,00	3 264 332,27	
Matériel de transport		16 450,00	42 534,40	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			423 709,22	
TOTAL		467 505,00	14 606 857,37	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			2 522 473,13	
Prêts et autres immobilisations financières		195 750,00	454 226,00	
TOTAL		195 750,00	2 976 699,13	
TOTAL GENERAL		663 255,00	17 926 641,47	
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		451 055,00	3 105 838,13	

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Entrée		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers	478 323,54			478 323,54		
Matériel de bureau, info. & mobilier	68 420,34			68 420,34		
TOTAL	546 743,88			546 743,88		
Immobilisations financières						
Autres titres immobilisés	2 240 113,83		2 240 113,83			
TOTAL	2 240 113,83		2 240 113,83			
TOTAL GENERAL	2 786 857,71		2 240 113,83	546 743,88		

	Diminution de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Sortie		
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission	mise hors serv.
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers	451 055,00			451 055,00		
Matériel de transport	16 450,00					16 450,00
TOTAL	467 505,00			451 055,00		16 450,00
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	195 750,00			195 750,00		
TOTAL	195 750,00			195 750,00		
TOTAL GENERAL	663 255,00			646 805,00		16 450,00

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.			39 662,67	4 666,18		44 328,85
Autres immos incorporelles			144 395,80	4 328,80		148 724,60
TOTAL			184 058,47	8 994,98		193 053,45
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			4 233 029,63	217 400,77		4 450 430,40
Const. inst. gén., agenct			28 353,72	25 815,78		54 169,50
Inst. générales, agenct divers			3 369,13	8 488,55		11 857,68
Matériel de transport			58 984,40		16 450,00	42 534,40
Matériel de bureau, informatique			230 846,73	68 186,42		299 033,15
TOTAL			4 554 583,61	319 891,52	16 450,00	4 858 025,13
TOTAL GENERAL			4 738 642,08	328 886,50	16 450,00	5 051 078,58

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	285 000,00	128 804,68		413 804,68
TOTAL	285 000,00	128 804,68		413 804,68
TOTAL GÉNÉRAL	285 000,00	128 804,68		413 804,68

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	80 000,00			80 000,00
Prov. pour gros entretiens et grandes révisions	274 300,00			274 300,00
TOTAL	354 300,00			354 300,00
TOTAL GÉNÉRAL	354 300,00			354 300,00

ÉTAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	448 250,00	51 570,00	396 680,00
Autres immobilisations financières	5 976,00		5 976,00
Actif circulant			
Autres créances clients	1 441,93	1 441,93	
Taxe sur la valeur ajoutée	167,58	167,58	
Autres impôts, taxes et versements	4 753,00	4 753,00	
Divers	598 300,00	598 300,00	
Groupe et associés (2)	534 580,60	534 580,60	
Débiteurs divers	4 824 050,80	4 824 050,80	
Charges constatées d'avance	90 516,65	90 516,65	
TOTAL	6 508 036,56	6 105 380,56	402 656,00
Créances reçues par legs ou donations	3 267 050,73	3 267 050,73	

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gain latent	Perte latente
Titres de placement	1 000 747,14	1 026 538,58	25 827,98	36,54
Titres b.n.p. paribas	240 000,00	245 928,00	5 928,00	
Titres gestion neuflize obc	560 966,44	641 443,73	80 477,29	
Titres donation hors gestion	1 510,26	1 445,58		64,68
Autres titres - FCP Bnp	6 239 083,42	6 246 828,37	7 744,95	
Depot a terme fonds vahe	950 000,00	950 000,00		
Depot a terme les amis	220 000,00	220 000,00		
Titres slivimmo avenir patrimo	86 196,41	104 630,38	18 433,97	
Dépot à terme IOR	1 262 000,00	1 262 000,00		
Dépot à terme fs	250 000,00	250 000,00		
TOTAL	10 810 503,67	10 948 814,64	138 412,19	101,22

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	90 516,65
TOTAL	90 516,65

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	2 155 300,07
Disponibilités	33 465,30
TOTAL	2 188 765,37

L'ŒUVRE D'ORIENT - COMPTES COMBINES
Tableau de variation des fonds propres
 Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	3 187 411,99							3 187 411,99
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation	4 803 638,04							4 803 638,04
Réserves	4 000 000,00							4 000 000,00
Report à nouveau	573 328,61	1 062 008,61	1 079 081,00					1 635 337,22
Excédent ou déficit de l'exercice	1 049 267,00	-1 049 267,00	-1 079 081,00	1 823 340,27	2 462 123,70			1 823 340,27
Situation nette	13 613 645,64							15 449 727,52
Fonds propres consommables	12 508 135,20			761 300,00	761 300,00	6 801 742,51	6 801 742,51	6 467 692,69
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	26 121 780,84	12 741,61	0,00	2 584 640,27	3 223 423,70	6 801 742,51	6 801 742,51	21 917 420,21

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions dédiées	2 406 574,35	2 387 683,85	2 154 446,66		-2 243 446,30	396 365,24	
TOTAL	2 406 574,35	2 387 683,85	2 154 446,66		-2 243 446,3	396 365,24	

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Dons attribués	1 490 420,25	2 931 000,23	1 070 062,17			3 351 358,31	
Dons thématiques	1 439 715,15	492 708,16	1 154 875,75			777 547,56	
Dons oeuvres ecclésiastiques	150 518,17	196 732,83	150 518,17			196 732,83	
Dons parrainage	235 224,49	207 822,77	225 363,24			217 684,02	
TOTAL	3 315 878,06	3 828 263,99	2 600 819,33			4 543 322,72	

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'EAR a été établi conformément au règlement ANC 2022-04 à partir des fichiers de suivi interne et des informations dont disposaient l'association en 2025 au siège à la date de production de l'état.

La version synthétique de l'EAR est présentée ci-dessous et a été établi à partir des données figurant sur l'EAR détaillée

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ALGERIE	250,00 €
ALLEMAGNE	21 602,00 €
ANDORRE	90,00 €
ARABIE SAOUDITE	2 000,00 €
ARGENTINE	600,00 €
AUTRICHE	2 126,00 €
BELGIQUE	360 761,97 €
BRESIL	2 378,00 €
CANADA	4 404,05 €
CONGO	8,00 €
EGYPTE	108,00 €
EMIRATS ARABES UNIS	77 270,00 €
ESPAGNE	4 378,00 €
ETATS UNIS D'AMERIQUE	4 944,00 €
GABON	50,00 €
GRECE	250,00 €
GUADELOUPE	150,00 €
GUYANE	50,00 €
HONG KONG	1 200,00 €
HONGRIE	50 165,59 €
ILES VIERGES BRITANNIQUES	50 000,00 €
IRLANDE	215,00 €
ISRAEL	3 500,00 €
ITALIE	43 852,00 €
JAPON	610,00 €
JERSEY	150,00 €
LIBAN	535,00 €
LIECHTENSTEIN	30 000,00 €
LITUANIE	2 000,00 €
LUXEMBOURG	1 151 067,59 €
MALAISIE	100,00 €
MALTE	420,00 €
MAROC	665,88 €
MARTINIQUE	90,00 €
MAURICE	1 575,00 €
MEXIQUE	1 030,00 €
MONACO	49 649,00 €
NOUVELLE CALEDONIE	51,00 €
PAYS-BAS	985,00 €
POLOGNE	3 480,00 €
PORTO RICO	200,00 €
PORTUGAL	9 471,00 €
REUNION	2 450,00 €
ROUMANIE	200,00 €
ROYAUME UNI	47 663,77 €
SENEGAL	614,00 €
SEYCHELLES	220,00 €
SLOVAQUIE	500,00 €
SUISSE	2 066 822,87 €
TAIWAN	220,00 €
TCHEQUIE	23,00 €
TUNISIE	258,00 €
TURQUIE	528,00 €
URUGUAY	180,00 €
TOTAL	4 002 111,72 €

L'ŒUVRE D'ORIENT - COMPTES COMBINES

Legs et donations

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variations des fonds reportés

Legs et Donations	Au début de l'exercice	Augmentat.	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs et Donations	304 098,67	13 116,88	7 246,56	309 968,99
TOTAL	304 098,67	13 116,88	7 246,56	309 968,99

Tableau des Legs, donations ou assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations définie à l'article 213-9	116 116,88
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	32,27
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7 246,56
Total Produits	123 395,71
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	13 116,88
Total Charges	13 116,88
SOLDE NET DE LA RUBRIQUE	110 278,83

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	5 575,71	5 575,71		
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	11 030,15	11 030,15		
Fournisseurs et comptes rattachés	891 467,05	891 467,05		
Personnel et comptes rattachés	273 794,52	273 794,52		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	270 981,23	270 981,23		
Impôts sur les bénéfices	12 160,00	12 160,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 523,00	5 523,00		
Autres impôts et taxes assimilées	13 865,62	13 865,62		
Autres dettes	4 601 159,29	4 601 159,29		
Produits constatés d'avance	2 491 931,17	2 491 931,17		
TOTAL	8 577 487,74	8 577 487,74		
Autres dettes reçues par legs ou donations	1 036 125,21	1 036 125,21		

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 491 931,17
TOTAL	2 491 931,17

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 575,71
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 447,05
Dettes fiscales et sociales	417 184,34
TOTAL	539 207,10

L'OEUVRE D'ORIENT- COMPTES COMBINES
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation		2 981 515,00	202 000,00		50 068,00	3 233 583,00
TOTAL		2 981 515,00	202 000,00		50 068,00	3 233 583,00

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 47 833,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	50,00 %
Taux d'actualisation	3,96 %
Table de mortalité	INSEE 2019-2021
Départ volontaire à	64 ans

L'ŒUVRE D'ORIENT - COMPTES COMBINÉS
Honoraires du Commissaire aux comptes
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Missions	Exercice
Certification des comptes annuels	59 204 €
Autres missions	

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visées à l'article 20 de la loi n°2017-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement sont :

NEANT

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	33,68	28,14
Employés et techniciens	20,72	19,04
PERSONNEL SALARIÉ	54,40	47,18

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	27 199 132	27 055 894	25 517 992	25 364 477
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	19 213 699	19 213 699	20 869 789	20 869 789
- Dons manuels	17 064 406	17 064 406	18 492 007	18 492 007
- Legs, donations et assurances-vie	110 279	110 279	1 118 792	1 118 792
- Mécénat	2 039 013	2 039 013	1 258 990	1 258 990
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	7 985 433	7 842 196	4 648 203	4 494 688
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 384 535		5 159 919	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	4 693 165		4 621 474	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	691 371		538 445	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 233 583		4 520 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	112 007	112 007	3 066	3 066
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	4 755 266	2 600 819	4 208 356	3 168 911
TOTAL	40 684 522	29 768 720	39 409 332	28 536 454
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	26 230 604	18 229 518	26 273 474	18 585 334
1.1 Réalisées en France	1 998 177	1 998 177	2 045 390	1 857 288
- Actions réalisées par l'organisme	1 998 177	1 998 177	2 045 390	1 857 288
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	24 232 427	16 231 341	24 228 083	16 728 046
- Actions réalisées par l'organisme	1 274 160	1 274 160	872 200	872 200
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	22 958 267	14 957 181	23 355 883	15 855 846
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 438 809	2 187 098	2 831 773	2 645 677
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 187 098	2 187 098	2 645 677	2 645 677
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	251 711		186 096	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 759 027	2 892 097	3 108 507	2 593 665
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	204 635	169 620	410 608	316 819
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	12 160		13 251	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	6 215 948	3 828 264	5 722 452	3 315 878
TOTAL	38 861 182	27 306 597	38 360 065	27 457 373
EXCEDENT OU DEFICIT	1 823 340	2 462 124	1 049 267	1 079 081

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité	TOTAL	Dont générosité
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 345 877	1 345 877	1 631 500	1 631 500
Bénévolat	1 277 792	1 277 792	1 440 634	1 440 634
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	68 085	68 085	190 866	190 866
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	1 345 877	1 345 877	1 631 500	1 631 500
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 181 393	1 181 393	1 355 576	1 355 576
Réalisées en France	116 872	116 872	105 811	105 811
Réalisées à l'étranger	1 064 521	1 064 521	1 249 765	1 249 765
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	68 085	68 085	190 866	190 866
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	96 399	96 399	85 058	85 058
TOTAL	1 345 877	1 345 877	1 631 500	1 631 500

L'ŒUVRE D'ORIENT - COMPTES COMBINÉS
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	18 229 518	18 585 334	1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	27 055 894	25 364 477
1.1 Réalisées en France	1 998 177	1 857 288	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	1 998 177	1 857 288	1.2 Dons, legs et mécénats	19 213 695	20 869 789
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manue	17 064 406	18 492 007
1.2 Réalisées à l'étranger	16 231 341	16 728 046	- Legs, donations et assurances-vie	110 279	1 118 792
- Actions réalisées par l'organisme	1 274 160	872 200	- Mécénats	2 039 013	1 258 990
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	14 957 181	15 855 846	1.3 Autres ressources liées à la générosité du pu	7 842 196	4 494 688
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 187 098	2 645 677			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 187 098	2 645 677			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 892 097	2 593 665			
TOTAL DES EMPLOIS	23 308 713	23 824 676	TOTAL DES RESSOURCES	27 055 894	25 364 477
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	169 620	316 819	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	112 007	3 066
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 828 264	3 315 878	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 600 819	3 168 911
EXCEDENT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 462 124	1 079 081	DEFICIT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	29 768 720	28 536 453	TOTAL	29 768 720	28 536 453
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	16 045 218	9 550 920
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 462 124	1 079 081
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	175 651	-1 596 142
			(-) QP Dotation consommable viré au compte de résultat		
			(+) abondement de l'année à la dotation consommable (liée à la générosité du public)	-6 145 432	5 284 767
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	12 537 561	14 318 627

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 181 393	1 355 576	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	1 345 877	1 631 500
Réalisées en France	116 872	105 811	Bénévolat	1 277 792	1 440 634
Réalisées à l'étranger	1 064 521	1 249 765	Prestations en nature	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	68 085	190 866	Dons en nature	68 085	190 866
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	96 399	85 058			
TOTAL	1 345 877	1 631 500	TOTAL	1 345 877	1 631 500

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	3 315 878	3 168 911
(-) Utilisation	2 600 819	3 168 911
(+) Report	3 828 264	3 315 878
FONDS DEDIES LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 543 323	3 315 878

1. Périmètre du Compte de résultat par origine et destination

Le périmètre de combinaison est constitué par les entités suivantes :

- Association ŒUVRE D'ORIENT,
- Fonds de soutien de l'ŒUVRE D'ORIENT,
- Fonds de l'ŒUVRE D'ORIENT,
- Fondation ŒUVRE D'ORIENT, sous égide de la Fondation CARITAS.
- SCI du 17 Rue du regard.
- Association des Amis de l'ŒUVRE D'ORIENT
- La Maison de l'ŒUVRE D'ORIENT

L'entité combinante est l'Association ŒUVRE D'ORIENT.

Seules l'Association ŒUVRE D'ORIENT, la Fondation ŒUVRE D'ORIENT et le Fonds de l'Oeuvre sont tenues d'établir un CROD et un compte d'emploi des ressources, puisqu'elles font appel à la générosité publique.

Par conséquent, les colonnes du CROD « dont générosité du public » et l'ensemble des colonnes du CER ne concernent que ces trois entités.

La ventilation entre les différentes rubriques du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) a été faite sur la base suivante :

2. Règles et méthodes relatives aux Produits par origine

Les ressources nécessaires à la réalisation des missions sociales de l'Association correspondent aux ressources définies aux statuts (article 4 des statuts de l'Association) :

- « Article 4 : RESSOURCES

Les ressources se composent :

- 1 – des dons et legs ;
- 2 – des subventions ;
- 3 – du profit des quêtes, offrandes et de toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par la loi. »

2.1 Dons manuels

Cette rubrique comprend les dons généraux, les dons thématiques et attribués.

2.2 Legs, Donations et Assurances vie

Cette rubrique est constituée de l'utilisation des legs, donations et assurances vie perçus.

2.3 Autres produits liés à la générosité publique

Cette rubrique correspond aux produits financiers et à l'utilisation des legs, donations et assurances vie.

2.4 Autres produits non liés à la générosité publique

Les produits inclus dans cette rubrique sont le chiffre d'affaires des activités commerciales (les ventes de livres et d'objets, les abonnements aux bulletins et lettres d'information), les autres produits de gestion courante et les remboursements d'indemnités journalières.

2.5 Subventions et autres concours publics

L'Ensemble ŒUVRE D'ORIENT ne reçoit que des subventions.

2.6 Reprises sur provisions et dépréciations

Cette rubrique correspond aux reprises de provisions financières.

3. Règles et méthodes relatives aux Charges par destination

3.1 Missions sociales :

Les « Missions sociales » correspondent aux coûts engagés dans le cadre de la mission d'aider les chrétiens d'Orient, à rester sur leurs terres, s'ils le désirent, pour y exercer leur mission au service de tous. Les missions sociales sont réparties entre les actions réalisées en France (aide aux réfugiés et plaidoyer pour la promotion de la cause des chrétiens d'orient), et celles réalisées à l'étranger (assistance aux bénéficiaires et frais à l'étranger sur projets multiples). Ils comprennent notamment les frais de fonctionnement directs du Service Volontaires, ainsi que ceux correspondant aux Chargés de projets basés à l'étranger ; les dépenses de communication liées à la sensibilisation et au plaidoyer en faveur des chrétiens d'Orient (mission d'information), l'animation de réseau d'association sœurs ou encore les frais de virement ; soit les achats de biens et de services et les salaires et charges de ces équipes.

3.2 Frais de recherches de fonds

Les coûts affectés aux « Frais d'appel à la générosité du public » correspondent aux coûts directs liés aux appels à dons (mailings, newsletters, communication institutionnelle, organisation d'événements, relations presse, etc.), au traitement des dons (reçus fiscaux, base de données, etc.), ainsi qu'aux frais liés au réseau de délégués diocésains (actions de sensibilisation et collecte de fonds). Ils comprennent les frais de fonctionnement directs des services Communication (composante « appels aux dons »), Donateurs, Réseau France et Développement (suivi des grands bailleurs et recherche de subventions) ; soit les achats de biens et de services et les salaires et charges de ces équipes.

3.3 Frais de fonctionnement

Les Frais de fonctionnement correspondent aux coûts directs liés à l'administration (frais de comptabilité et d'audit annuel des comptes, gestion des ressources humaines, assurances, informatique, etc.), supervision des projets financés (instruction des demandes d'aide, soumission aux instances de décision, contrôle de la réception des accusés-réception de fonds et des comptes rendus narratifs et financiers), ainsi qu'à sa gouvernance (organisation des conseils d'administration, voyages et déplacements des administrateurs, etc.). Ils comprennent les frais de fonctionnement directs des services Projets, Comptabilité, Administration, Finances, Direction Générale, informatique et services généraux ; soit les achats de biens et de services et les salaires et charges de ces équipes.

3.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Cette rubrique correspond aux dotations aux provisions financières.

COMMENTAIRES COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

1. Emplois de l'exercice

Se reporter aux commentaires du compte de résultat par origine et destination à l'exception :

Contrairement au CROD, les missions sociales réalisées en France ne comprennent pas les charges de la société « La maison de l'œuvre d'Orient » mais seulement la perte réalisée par cette dernière au cours de l'exercice.

2. Ressources de l'exercice

Se reporter aux commentaires du compte de résultat par origine et destination

3. Investissements et désinvestissements nets de l'exercice

Les investissements nets de l'exercice sont principalement composés de l'acquisition de matériels informatiques

4. Détermination du Stock de ressources reportées « liées à la générosité du public »

La dotation consommable du fonds de l'Oeuvre d'Orient étant constituée par les legs et donations issus de l'AGP, elle est suivie au pied du CER par l'ajout d'une ligne complémentaire permettant d'intégrer au calcul du stock de ressources reportées, les legs et donations acceptés et reçus par le fonds de l'Oeuvre d'Orient. Le montant renseigné annuellement sur cette ligne est constitué par l'abondement annuel de la dotation consommable. Il est diminué de la consommation annuelle de la dotation consommable (correspondant pour cette dernière à la quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat).